



**voie publique – droits d’occupation du domaine public
fourniture de plantes
location des espaces au jardin des plantes
tarifs et redevances 2026
approbation**

Réf : 2025 / 133

PUBLIE LE 22 DEC. 2025

NOUS, MAIRE DE ROUEN,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 (2°) et L 2122-23,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2125-1,
- La délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2016 portant sur la création de tarifs pour la location de l’Orangerie,
- La délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2016 portant sur la création et la révision de tarifs de droits de voirie à compter du 1^{er} avril 2016, et autorisant à procéder à la révision périodique des tarifs existants dans la limite d'un plafond défini lors du vote du budget primitif,
- La délibération du Conseil Municipal du 9 mai 2016 portant sur le tarif pour la réservation de places de stationnement pour autocars de sociétés privées assurant des lignes régulières depuis le domaine public de la Ville de Rouen,
- La délibération du Conseil Municipal du 3 octobre 2016 portant sur la création de tarifs pour la fourniture de plantes et autorisant à procéder à la révision périodique des tarifs existants dans la limite d'un plafond défini lors du vote du budget primitif,
- La délibération du Conseil Municipal en date 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- L’arrêté de Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie en date du 17 décembre 2020, portant renonciation au transfert automatique du pouvoir de police spéciale des maires en matière de circulation et stationnement,
- Les tarifs à actualiser désignés en annexes à la présente décision,
- Le budget de l’exercice en cours.

CONSIDERANT :

- Qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation de certains tarifs applicables aux droits de voirie, à la fourniture de plantes et à la location d'espaces au Jardin des plantes de Rouen,
- Que cette évolution tient compte de l'évolution des coûts internes de fonctionnement de la collectivité,

DECIDONS CE QUI SUIT :

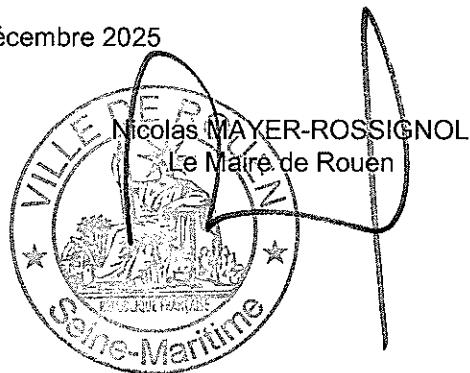
Article 1^{er}. – Sont augmentés les tarifs de redevances des droits de voirie pour l'occupation du domaine public, de la fourniture de plantes et de la location d'espaces au Jardin des plantes de Rouen d'environ 2 % selon les tableaux annexés à la présente décision,

Article 2. - Précise que cette augmentation sera effective à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3. - Précise que la recette en résultant sera imputée au chapitre 70 (Produits des services du domaine et ventes diverses), article 70321 (Droits de stationnement et de location sur la voie publique), article 73154 (Droits de place) article 7018 (Vente de plantes), article 752 (Location de l'Orangerie).

Article 4. - M. le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé d'assurer l'exécution de la présente décision qui sera insérée au registre des délibérations.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, le 18 décembre 2025



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télécours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du CJA.

VILLE DE ROUEN - TARIFS DES DROITS DE VOIRIE APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2026

	Désignation	Mode de taxation	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Modalités particulières d'application	Exonérations	Abattement
1 Frais de dossier (en sus des droits de voirie prévus aux articles ci-dessous)							
1.1	Tout dossier de demande d'occupation temporaire du domaine public	Par demande	22,83 €	23,29 €	Une demande doit réunir les conditions cumulatives suivantes : un seul chantier géographique (pouvant concerner plusieurs rues adjacentes), une même période, un même demandeur (les emprises modifiées en fonction de l'évolution du chantier n'entraînent pas de nouveaux frais de dossier)	Tous les cas prévus à l'article L 2125-1 du CG3P, les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz prévus aux articles R 2333-105-1 et 114-1 du CGCT dont ERDF, GRDF, ... les chantiers de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de ROUEN	Aucun cas
1.2	Renouvellement, prorogation arrivé(e) dans les délais mentionnés dans l'autorisation initiale	Par demande de renouvellement ou de prorogation	Gratuit	Gratuit		Idem 1.1	Aucun cas
1.3	Renouvellement, prorogation arrivé(e) pendant la date de validité de l'occupation du domaine public, mais hors du délai mentionné dans l'autorisation initiale	Par demande de renouvellement ou de prorogation	11,96 €	12,20 €		Idem 1.2	Aucun cas
1.4	Majoration pour demande urgente	Par demande en sus du tarif 1.1	11,96 €	12,20 €	Ne s'applique pas aux renouvellements (1.2), ni aux urgences pour raisons sécuritaires - S'applique pour les demandes avec délai inférieur à 8 jours ouvrés - Sous réserve de possibilité de traitement par les services	Idem 1.3	Aucun cas
1.5	Frais de gestion d'un dossier d'infraction à autorisation de voirie relevée par un agent assermenté	Par procès verbal + droits de voirie ou redevance	277,28 €	282,83 €		Aucun cas	Aucun cas
2 Occupation temporaire du domaine public pour travaux ou dépôts							
2.1	Echafaudage de pieds, échafaudage roulant, étais, tirants d'ancre, pieux de maintien, plots béton...	Frais de dossier + /m ² /jour	voir 1 0,36 €	voir 1 0,37 €	La surface taxable est la surface comprise à l'intérieur du périmètre de gêne	Tous les cas prévus à l'article L 2125-1 du CG3P, les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz prévus aux articles R 2333-105-1 et 114-1 du CGCT dont ERDF, GRDF, ... les chantiers de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de ROUEN	50% pour les constructeurs ou bailleurs réalisant ou disposant d'un minimum de 50% de logements sociaux dans le programme objet du chantier (cf art.7.7)
2.2	Echafaudage en pont, à encorbellement, suspendu, éventail de protection et pare pierre lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'un échafaudage	Frais de dossier + /m ² /jour + /m ² /mois	voir 1 0,20 €	voir 1 0,21 €	La surface taxable est la surface en surplomb du domaine public	Idem 2.1	Idem 2.1
2.3	Emprise de chantier clôturée ou non, dépôt de matériaux ou d'engin de chantier, armoire électrique de chantier, groupe électrogène...	Frais de dossier + /m ² /jour	voir 1 0,30 €	voir 1 0,31 €	La surface taxable est la surface comprise à l'intérieur du périmètre de gêne	Idem 2.1	Idem 2.1
2.4	Baraque de chantier, benne, conteneur, caisson à déchet	Frais de dossier + /m ² /jour	voir 1 1,17 €	voir 1 1,19 €	La surface taxable est l'emprise au sol de l'équipement ou de son éventuel périmètre de sécurité si celui-ci est nécessaire	Idem 2.1	Idem 2.1
2.5	Panneaux de chantier (R 8221-1 du Code du travail)	Frais de dossier + /m ² /jour	voir 1 1,17 €	voir 1 1,19 €	Ce tarif ne concerne pas les panneaux d'affichage publicitaire soumis à la TLPE. L'installation ne sera autorisée que lorsqu'elle sera impossible sur le domaine privé. La surface à prendre en compte est celle résultant d'un rectangle formé par les bords extérieurs des plots de support, ou en cas de débord du panneau par un rectangle formé par la longueur du panneau X largeur des plots.	Idem 2.1	Idem 2.1
2.6	Goulotte et autres systèmes de conduit pour évacuation de gravats	Frais de dossier + /m ² /jour	voir 1 1,17 €	voir 1 1,19 €		Idem 2.1	Idem 2.1
3 Occupation du domaine public par engins de levage							
3.1	Utilisation de tout engin de levage ≤ 3,5 T (nacelle, camion nacelle, monte-meubles, grue, ...)	Frais de dossier + /unité/jour	voir 1 38,63 €	voir 1 39,40 €		Tous les cas prévus à l'article L 2125-1 du CG3P, les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz prévus aux articles R 2333-105-1 et 114-1 du CGCT dont ERDF, GRDF, ... les chantiers de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de ROUEN	50% pour les constructeurs ou bailleurs réalisant ou disposant d'un minimum de 50% de logements sociaux dans le programme objet du chantier (cf art.7.7)
3.2	Utilisation de tout engin de levage > 3,5 T (camion nacelle, grue, grue à tour ...)	Frais de dossier + /unité/jour	voir 1 63,24 €	voir 1 64,50 €		Idem 3.1	Idem 3.1
4 Support et câble pour alimentation des chantiers en électricité ou en télécommunication et canalisations diverses en installation temporaire							
4.1	Support	Frais de dossier + /unité/jour	voir 1 2,24 €	voir 1 2,24 €		Tous les cas prévus à l'article L 2125-1 du CG3P, les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz prévus aux articles R 2333-105-1 et 114-1 du CGCT dont ERDF, GRDF, ... les chantiers de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de ROUEN	50% pour les constructeurs ou bailleurs réalisant ou disposant d'un minimum de 50% de logements sociaux dans le programme objet du chantier (cf art.7.7)
4.2	Ligne aérienne ou non, canalisation	Frais de dossier + /ml/jour	voir 1 0,45 €	voir 1 0,45 €		Idem 4.1	Idem 4.2
5 Neutralisation de places de stationnement							
5.1	Neutralisation de places de stationnement gratuites	Frais de dossier + /unité/jour	voir 1 2,46 €	voir 1 2,51 €	Ne s'applique pas aux véhicules de déménagements	Tous les cas prévus à l'article L 2125-1 du CG3P, les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz prévus aux articles R 2333-105-1 et 114-1 du CGCT dont ERDF, GRDF, ... les chantiers de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de ROUEN	50% pour les constructeurs ou bailleurs réalisant ou disposant d'un minimum de 50% de logements sociaux dans le programme objet du chantier (cf art.7.7)
5.2	Neutralisation de places de stationnement payantes	Frais de dossier + /unité/jour	voir 1 10,72 €	voir 1 10,93 €	Ne s'applique pas aux véhicules de déménagements pour lesquels les droits de stationnement seront acquittés par horodateur	Idem 5.1	Idem 5.1
5.3	Neutralisation de places de stationnement spécifiques destinées à des véhicules légers : PMR, taxi, dépose minute ...	Frais de dossier + en zone de stationnement gratuit / unité / jour en zone de stationnement payant / unité / jour	voir 1 4,77 € 21,09 €	voir 1 4,87 € 21,51 €	Sauf cas exceptionnel, ces places ne seront pas utilisées pour les déménagements et les chantiers (cf article 6)	Idem 5.1	Idem 5.1
5.4	Neutralisation de place de stationnement spécifique destinée aux livraisons ou aux cars	Frais de dossier + en zone de stationnement gratuit / unité / jour en zone de stationnement payant / unité / jour	voir 1 7,14 € 31,65 €	voir 1 7,28 € 32,28 €	Sauf cas exceptionnel, ces places ne seront pas utilisées pour les déménagements et les chantiers (cf article 6)	Idem 5.1	Idem 5.1

6 redevance pour emplacement de stationnement spécifique							
6.1 Dépose minute : place véhicule léger • devant hôtel, • devant établissement sanitaire ou médical privé	Frais de dossier + en zone de stationnement gratuit / unité / an en zone de stationnement payant / unité / an	voir 1 869,39 € 3 912,26 €	voir 1 886,78 € 3 990,51 €	Les frais de dossier sont payables à la 1ère demande. En cas de changement de zone, le tarif applicable est celui existant à la date de renouvellement de l'autorisation. Dans le cas où un arrêté de circulation temporaire ou un permis de stationner nécessaire à un chantier ou un déménagement entraînerait l'inaccessibilité de ces places par le permissionnaire, un dégrèvement sera effectué au prorata du temps de non utilisation possible, sur simple demande écrite du permissionnaire.	Aucun cas	Aucun cas	
6.2 Dépose minute devant hôtel pour car de tourisme	Frais de dossier + en zone de stationnement gratuit / unité / an en zone de stationnement payant / unité / an	voir 1 2 607,65 € 11 736,80 €	voir 1 2 659,80 € 11 971,54 €	Idem 6.1	Aucun cas	Aucun cas	
6.3 Réservation de places de stationnement pour véhicules de transport de fonds, ...	Frais de dossier + en zone de stationnement gratuit / unité / an en zone de stationnement payant / unité / an	voir 1 1 738,78 € 7 824,52 €	voir 1 1 773,56 € 7 981,01 €	Idem 6.2	Aucun cas	Aucun cas	
6.4 Réservation de places de stationnement pour autocars de sociétés privées assurant des lignes régulières ,...	Frais de dossier + en zone de stationnement gratuit / unité / an en zone de stationnement payant / unité / an	voir 1 2 899,21 € 5 758,93 €	voir 1 2 957,19 € 5 874,11 €	Idem 6.3	Aucun cas	Aucun cas	
7 Divers							
7.1 Bulles de vente immobilière sans ancrage	Frais de dossier + /m ² /mois	voir 1 166,37 €	voir 1 169,70 €		Tous les cas prévus à l'article L 2125-1 du CG3P, les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz prévus aux articles R 2333-105-1 et 114-1 du CGCT dont ERDF, GRDF, ... les chantiers de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de ROUEN	50% pour les constructeurs ou bailleurs réalisant ou disposant d'un minimum de 50% de logements sociaux dans le programme objet du chantier (cf art.7.7)	
8 Modalités générales d'application							
8.1 En application de l'article L 1611-5 du CGCT ne sont mis en recouvrement que les montants supérieurs à ceux définis par décret (5€ à la date de la présente délibération : article D 1611-1 du CGCT).							
8.2 Toute période commencée est due : les unités citées ne sont pas divisibles.							
8.3 Les éléments situés à l'intérieur des emprises de chantier clôturés ne seront pas soumis à redevance.							
8.4 Les droits de voirie s'appliquent pour toute la durée de l'occupation sollicitée et autorisée. Toute modification (sauf liée à un chantier démarré) entraîne la constitution d'une nouvelle demande soumise à frais de dossier.							
8.5 Les droits de voirie portant sur la neutralisation de place de stationnement sont dus en sus de toute occupation du domaine public.							
8.6 Les occupations ou objets non compris dans le présent tarif et susceptibles de donner lieu à droits de voirie seront taxés par analogie des droits prévus pour les occupations ou objets auxquels ils peuvent être assimilés.							
8.7 Les organismes bénéficiaires des abattements fourniront à chaque demande une attestation sur l'honneur. Les fraudes constatées pourront faire l'objet de procédures judiciaires.							
8.8 Les chantiers de travaux sur ouvrages du réseau public de transport d'électricité ne sont pas soumis aux présents droits de voirie et font l'objet d'une délibération spécifique : art. R 2333-105-1 CGCT.							
8.9 Les chantiers de travaux sur ouvrages de réseaux de transport gaz, réseaux publics de distribution gaz, canalisations particulières gaz ne sont pas soumis aux présents droits de voirie et font l'objet d'une délibération spécifique : art. R 2333-114-1 du CGCT.							

VILLE DE ROUEN
Fournitures de plantes
(à compter du 1er janvier 2026)

Plantes annuelles	Ø Contenants	Prix unitaire HT 2025	Prix unitaire HT 2026
Ageratum			
Bégonia semperflorens			
Maïs ornemental	Ø 9 cm standard	0,58 €	0,59 €
Œillet et Rose d'Inde			
Graminées annuelles			
Pétunia			
Bégonia Dragon Wing			
Euphorbe Diamond Frost			
Laurentia			
Sauge	Ø 9 cm fort	0,81 €	0,83 €
Tabac			
Zinnia			
Verbena venosa			
Amarante			
Bidens			
Cléome			
Ipomées	Ø 12/13 cm standard	1,85 €	1,89 €
Fuchsie			
Gnaphalium			
Lotus			
Sauge bouture			
Euphorbe Diamond Frost			
Bégonias retombants			
Cuphea			
Cyperus	Ø 13 cm boutures	2,09 €	2,13 €
Diascia			
Géranium lierre et zonale			
Lotus			
Osteospermum			
Dahlia			
Canna	C 2 litres et +	4,04 €	4,12 €
Ricin			
Arundo donax			
Canne à sucre pourpre	C 5 litres	9,20 €	9,38 €
Alocasia			
Datura	C 10 litres et +		
Musa	(plantes de 2 ans)	33,71 €	34,38 €
Phormium			
Plantes à mosaïculture			
Achyranthes			
Alternanthera			
Coleus	Ø 6 à 9 cm	0,72 €	0,73 €
Echeveria			
Irésine			
Pyréthre Aureum Mousse			

Plantes bisannuelles	Ø Contenants	Prix unitaire HT 2025	Prix unitaire HT 2026
Arabis alpina			
Myosotis	Ø 9 cm	0,39 €	0,40 €
Paquerettes			
Pensées			
Giroflées	Ø 9 cm (godet tourbe)	0,58 €	0,59 €
Pavots			
Primevères	Ø 11/12 cm	1,43 €	1,46 €

Jardinières / suspensions	Litrage des contenants fournis	Prix unitaire HT 2025	Prix unitaire HT 2026
Type 1	< à 25 litres	23,72 €	24,19 €
Type 2	>25 & <50 litres	33,87 €	34,55 €

Plantes vivaces & graminées	Ø Contenants	Prix unitaire HT 2025	Prix unitaire HT 2026
Alchemilla			
Aster nains d'automne			
Bergenia			
Campanula			
Coréopsis			
Delphinium			
Gaura			
Géranium macrorrhizum	Ø 9 cm (0,5 litres) Type 1	1,38 €	1,41 €
Hedera			
Lychnis			
Nepeta x faassenii			
Sédum			
Vinca			
Pennisetum			
Stipa			

Achillea	<p>Ø 9 cm (0,5 litres) Type 2</p>	1,61 €	1,64 €
Anémone			
Aster autres			
Crocosmia			
Echinacea			
Euphorbia			
Géranium autres			
Hélénium			
Hemerocallis			
Nepeta autres			
Phlox			
Salvia officinalis			
Carex testacea			
Bergenia	<p>Ø 11 cm (1 litre)</p>	2,17 €	2,21 €
Crocosmia			
Kniphofia			
Salvia nemerosa			
Imperata			
Misanthus			
Stipa			
Fougères			
Euphorbia	<p>C 2 litres</p>	4,35 €	4,44 €
Lychnis			
Stipa			
Acanthus mollis	<p>C 3 litres</p>	5,34 €	5,45 €
Hemerocalis			
Hosta			
Misanthus			

Chaque vivace d'une catégorie inférieure peut être cultivée dans une catégorie de litrage supérieur pour la plante plus forte

Plantes vertes	Ø Contenants	Prix unitaire HT 2025	Prix unitaire HT 2026
Plantes vertes variées	Standard Ø 13 - 14 cm	5,58 €	5,69 €

Plantes fleuries	Ø Contenants	Prix unitaire HT 2025	Prix unitaire HT 2026
Cyclamen mini	Standard Ø 10 - 11	2,92 €	2,98 €
Euphorbia Diamond Frost			
Impatiens Nouvelle Guinée			
Coléus	Standard Ø 12 cm	2,63 €	2,68 €
Cyclamen			
Kalanchoe			
Bégonia x elatior			
Cyclamen	Standard Ø 13-14 cm	6,28 €	6,41 €
Poinsettia			
Hortensia forcés (fin mai)	C2L	8,19 €	8,35 €

Chrysanthèmes	Ø Contenants	Prix unitaire HT 2025	Prix unitaire HT 2026
Cascade	C 7,5L long 100/120	17,79 €	18,15 €
Droit	Ø 17 cm	3,51 €	3,58 €
Droit	Pleine terre	3,71 €	3,78 €

Jardin des Plantes de Rouen
Location d'espaces

I - Tarification pour la location de l'Orangerie à compter du 1er janvier 2026

FORFAIT / LOCATION / jour (€ TTC)

	Tarif plein 2025	Tarif plein 2026	Tarif réduit 2025	Tarif réduit 2026
Orangerie sans accès au Jardin	3 951 €	4 030 €	2 257 €	2 302 €
Orangerie + visite guidée du Jardin	4 517 €	4 607 €	2 597 €	2 649 €
Orangerie + accès au Jardin et visite guidée	5 646 €	5 759 €	3 274 €	3 339 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT / jour (€ TTC)

	Nombre d'agents	Coût par agent 2025	Coût par agent 2026	TOTAL 2026
Orangerie sans accès au Jardin	3	168 €	171 €	514 €
Orangerie + visite guidée du Jardin	4	168 €	171 €	685 €
Orangerie + accès au Jardin et visite guidée	6	168 €	171 €	1 028 €
Frais de fonctionnement fluides	1	23 €	23 €	23 €

II - Tarification pour la location d'emplacements dans le cadre du festival « Graines de Jardin » - édition 2026

Pour les exposants professionnels avec une intention commerciale (tarif / week-end en € TTC)	
Emplacement de moins de 20m ²	108 €
Emplacement de 20m ² à 50m ²	216 €
Emplacement de plus de 50m ² à 100 m ²	324 €
Pour les exposants institutionnels ou associatifs sans intention commerciale	
	Gratuit
Pour les exposants particuliers du « vide jardin » (tarif / journée en € TTC)	
	5 €